

GACOGNE DE 1965 A 1976 – Vème REPUBLIQUE



Cantine scolaire de Gâcogne en 2013
(créée en 1971)

Poursuivons cette année le récit de la période contemporaine en abordant le 9^{ème} épisode des évènements de Gâcogne. Il débute en 1965, année de l'élection de M. **André ALBAN**, en qualité de Maire. Il se terminera en 1976, année précédant les Municipales de 1977 qui mettront fin au second mandat du maire en place. Comme précédemment, nous allons observer ce qui se passe en France durant ces 12 années et en particulier quels ont été les gouvernements de l'époque.

Charles de Gaulle dirige la France depuis 1958, année de la proclamation de la Vème République. Son prestige est grand. Cependant, en Mai 1968, son gouvernement doit faire face à la violence estudiantine et à l'action syndicale qui, par une grève générale, paralyse totalement la France. La nation ayant rejeté, lors du référendum du 27 Avril 1969, le système futur qu'il préconisait et qui portait sur le régionalisme, la décentralisation et la participation, le **Général de Gaulle** annonce dès le lendemain qu'il cesse ses fonctions de Président de la République.

C'est **Alain POHER** qui sera chargé d'exercer par intérim les fonctions de Chef de l'Etat jusqu'au 15 Juin 1969 date à laquelle **Georges POMPIDOU**, Premier Ministre du Général de Gaulle, est élu Président de la République (un mois avant que Neil Armstrong pose le pied sur la lune). C'est **Jacques CHABAN DELMAS** qui sera nommé Premier Ministre. L'année suivante (1970) sera marquée par la mort du Général de Gaulle. **Georges POMPIDOU** meurt avant d'avoir terminé son septennat à l'âge de 64 ans, le 2 Avril 1974. Il sera remplacé par **Valéry GISCARD d'ESTAING** élu à la présidence de la République avec 50,71 % des suffrages le 19 Mai 1974, lequel nomme **Jacques CHIRAC** Premier Ministre. Le 25 Août 1976, ce dernier déclare publiquement être en désaccord avec le Chef de l'Etat et démissionne. C'est **Raymond BARRE** qui prend sa place le 28 Août 1976 et se voit confier une mission essentielle : la lutte contre l'inflation.

Venons-en maintenant au 9^{ème} épisode des évènements municipaux de Gâcogne :

1965

Commençons par nous remémorer la composition du Conseil Municipal comprenant 13 membres élus aux Municipales de Mars 1965. Beaucoup de nos lecteurs reconnaîtront parmi ce groupe d'hommes (La parité semblait ignorée à l'époque) des parents, des amis, des voisins qu'ils ont bien connus. Malheureusement, tous nous ont quittés, les derniers à la fin de l'année 2013. Il s'agit de Messieurs PETITIMBERT Roger et CAMUZAT Paul.

Voici la liste de ces conseillers :

MM. CAMUZAT Paul, ALBAN André, GRAILLOT Roland, PAGANIE Prosper, ROBIN Ernest, GIN Lucien, JEANGUYOT Henri, HONGLER Henri, PETITIMBERT Roger, GUILLEMINOT Pierre, GEOFFROY Henri, MARATRAT Fernand et Alexis LAMOUREUX.

Le 28 Mars 1965, ces 13 conseillers ont procédé à l'élection du maire. Voici les résultats :

- Suffrages exprimés	13
- M. ALBAN André a obtenu	7 voix
- M. PAGANIE, maire sortant	6 voix

M. ALBAN André ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Maire**.

L'élection de l'Adjoint s'est déroulée de la façon suivante :

- Suffrages exprimés	13
- M. ROBIN Ernest a obtenu	7 voix
- M. GEOFFROY Henri	6 voix

M. ROBIN Ernest ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Adjoint**.

Remembrement :

Le 2 Mai 1965, le Conseil Municipal, demande de surseoir aux opérations de remembrement foncier sur la commune de GACOGNE.

(Les informations ci-dessus figuraient déjà dans le bulletin précédent, mais méritent d'être rappelées).

Installation de postes téléphoniques

Deux postes téléphoniques vont être installés : l'un dans le hameau de LAVAUT ; l'autre à PARJOT.

Toutefois, en raison de l'importance du matériel nécessaire à la construction de la ligne du hameau de PARJOT, la Direction des P. et T. demande que soit versée pour ce poste une avance remboursable de 2 850 F.

Allocation scolaire – Crédit BALANGE

Une somme de 1 320 F est attribuée à l'école primaire au titre du Crédit BALANGE. Elle sera utilisée en partie pour la pose de 4 paires de persiennes en fer ; le reste servira à l'achat de matériel d'enseignement collectif et au paiement d'abonnements à différentes revues.

Installation de boîtes à lettres

Il est décidé de procéder à l'installation de boîtes à lettres aux hameaux de JAILLY et de LAVAUT.

Demande d'inscription au projet du Vème PLAN en vue de l'adduction d'eau de la Commune de GACOGNE

Des difficultés d'alimentation en eau potable et des besoins de plus en plus urgents se faisant sentir pour avoir une alimentation collective d'eau potable, il est décidé de faire appel au Vème PLAN en demandant aux Services Départementaux du Génie Rural de la Nièvre une inscription de programme sur les crédits disponibles du Ministère de l'Agriculture en vue d'obtenir une subvention substantielle qui permettra à la fois de financer une partie des travaux et d'obtenir le prêt indispensable auprès d'une caisse publique.

Les travaux de recherche de points d'eau et d'adduction comprenant captage, branchement, extension des communes rurales pouvaient, à l'époque, bénéficier d'une subvention d'un taux variable suivant le prix de revient brut du m³ d'eau.

Il est alors décidé :

- de solliciter le concours du Génie Rural de la Nièvre pour la mise au point d'un projet permettant l'alimentation en eau potable de la commune dans un programme individuel ou bien syndical ;
- de demander à cet effet l'inscription au projet du Vème PLAN ;
- de solliciter l'aide de l'Etat et du Département le plus large possible pour permettre le financement des travaux, compte-tenu du peu de ressources de la commune ;
- de faire couvrir la part de dépenses restant à la charge de la commune par un emprunt auprès d'une caisse publique ;

- de s'engager à entretenir en bon état les ouvrages subventionnés.

Eclairage public du bourg :

Il est décidé de faire procéder à l'installation de l'éclairage public dans le bourg.

Demande de maintien des épreuves du C.E.P. (Certificat d'Etudes Primaires) à LORMES

Une note de service adressée aux instituteurs de GACOGNE, VAUCLAIX et MHERE précise que les enfants de ces trois communes devraient se rendre désormais à CORBIGNY pour subir les épreuves du C.E.P. , et ce, dès Juin 1966. Il est demandé à M. l'Inspecteur Départemental de l'Enseignement Primaire de revenir sur sa décision pour les raisons suivantes :

- Depuis de nombreuses années les élèves de fin d'étude de l'école de GACOGNE subissent les épreuves du C.E.P. à LORMES, centre d'examen le plus proche ;
- L'Inspecteur Municipal de GACOGNE a toujours été l'Inspecteur du Trésor de LORMES ;
- Les moyens de communication sont beaucoup plus faciles entre GACOGNE et LORMES qu'entre GACOGNE et CORBIGNY.

Adduction d'eau potable de la commune

Compte-tenu du débit régulier des nombreux points d'eau de la commune,

- que leur captage peut couvrir tous les besoins actuels et futurs,
- que leurs emplacements ne nécessitent aucun pompage,
- que les bénéficiaires peuvent participer au financement des travaux,

Il est décidé :

- d'établir un ordre d'urgence pour une première tranche de travaux intéressant les hameaux de : LAVAULT, L'HUIS BOURDIAUX, avec extension sur JAILLY et SAUGNY – PARJOT et LE BOURG,
- de solliciter une subvention auprès de l'autorité de tutelle,
- de demander aux Services du Génie Rural de bien vouloir effectuer les études techniques et financières de ce projet.

1966

En début d'année, le Conseil Municipal prévoit d'augmenter les employés communaux. Nous constatons qu'à cette époque la commune rémunérait, outre la secrétaire et le cantonnier, un garde-champêtre, un gardien de l'église, ainsi qu'un fossoyeur.

Création d'un transport de ramassage scolaire

Les enfants fréquentant l'école communale s'y rendent hiver comme été, matin et soir, à pied. La plupart venant de hameaux éloignés sont dans l'obligation d'effectuer de longs trajets par tous les temps. La municipalité estimant souhaitable qu'un ramassage scolaire soit organisé, décide de demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de créer un circuit de transport scolaire et sollicite l'octroi de subventions prévues par le règlement en vigueur.

En Juillet, un contrat est signé avec la Société de Transports MILON-ANDRIEUX à CORBIGNY pour un ramassage scolaire communal qui sera mis en place à la rentrée de Septembre 1966.

La participation journalière des familles aux frais de ramassage scolaire est fixée, pour l'année scolaire 1966/1967, à :

0,30 F pour 1 enfant ; 0,50 F pour 2 enfants ; 0,70 F pour 3 enfants.

Projet de création d'un Syndicat à vocation multiple

Ce syndicat regrouperait toutes les communes du canton de LORMES, ainsi que les communes de GACOGNE, MHERE et VAUCLAIX.

La commune de GACOGNE donne son accord pour adhérer à ce syndicat dont les statuts sont ainsi fixés :

- Nom : Ce syndicat prend le nom de Syndicat à Vocation Multiple du Canton de LORMES

- Attributions :
 - ✓ Etablissement d'un plan d'aménagement et un programme d'équipement concernant l'ensemble des communes composant le Syndicat ;
 - ✓ Constitution de réserves foncières par l'acquisition de terrains nécessaires à l'équipement du canton ;
 - ✓ Réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale (tous travaux à l'exception de construction de voies neuves) ;
 - ✓ Organisation et fonctionnement du ramassage scolaire à l'intérieur du Canton et des trois communes susnommées qui sont actuellement rattachées au syndicat de ramassage existant ;
 - ✓ L'étude et la gestion des questions intéressant le tourisme dans l'ensemble des communes adhérentes au Syndicat.
- Règlements financiers :
Lorsque la réalisation d'un équipement ou l'organisation d'un service intéressera toutes les communes du Canton, les charges correspondantes seront réparties entre les communes, au prorata.
- Durée du contrat : illimitée.
- Comité du Syndicat : En 1967, lors de sa fondation, ce Syndicat regroupera 12 communes dont : BAZOCHES, BRASSY, CHALAUX, DUN-LES-PLACES, GACOGNE, LORMES, MAGNY-L'ÉGLISE, MHERE, POUQUES-LORMES, ST-ANDRE-EN-MORVAN, SAINT-MARTIN-DU-PUY et VAUCLAIX.
Il sera constitué de 3 délégués titulaires dans chaque commune.

1968

Agrandissement de l'Hôpital Rural de LORMES

Le Président de la Commission Administrative de l'Hôpital Rural de LORMES sollicite une subvention de la commune de GACOGNE pour un projet d'agrandissement de cet établissement hospitalier.

Considérant l'intérêt que représente la construction projetée pour les administrés de la Commune de GACOGNE, il est décidé d'allouer à l'Hôpital Rural de LORMES et sous réserve que celui-ci réalise ses projets, une subvention annuelle de 750 F pendant 10 ans à compter de l'année au cours de laquelle commenceraient les travaux.

Boîte à lettres à LAVAUT et à L'HUIS-BOURDIAUX

Il est décidé d'installer une boîte à lettres dans chacun de ces hameaux.

Postes téléphoniques d'abonnement public

Des postes téléphoniques vont être installés aux hameaux de PARJOT et de LAVAUT. La municipalité prend l'engagement d'acquitter les frais d'installation et ultérieurement les redevances d'abonnement et de maintenance.

Panneaux de signalisation pour le hameau de PERT

Le CD 210 traversant le hameau de PERT présente en plein centre un tournant très dangereux où plusieurs accidents se sont déjà produits dont un mortel.

Il est décidé de demander au Service Départemental des Ponts et Chaussées de faire placer des panneaux de signalisation à chaque extrémité de ce hameau.

Branchements d'eau de la Poste et du Presbytère

L'Association Syndicale Libre du Bourg, constituée en vue de procéder à la distribution d'eau potable, demande une avance de 250 F par branchement à établir sur un coût total de 1 750 F environ. Il est décidé de doter desdits branchements d'eau l'immeuble de la Poste et celui du Presbytère pour une dépense totale de 3 500 F environ.

Branchement d'eau des Ecoles

L'Association Syndicale Libre des hameaux de L'HUIS-GAUTHEREAU et de LA ROCHE décide de doter d'un branchement d'eau potable l'immeuble des Ecoles pour une dépense totale de 2 020 F environ.

1969**Ramassage scolaire**

Un accord est intervenu entre M. le Maire de GACOGNE, M. le Maire de MHERE et le transporteur, M. ANDRIEUX pour effectuer le ramassage scolaire des communes de MHERE et de GACOGNE avec le même car. Cet accord permet d'abaisser sensiblement le coût de la journée de transport qui passe de 93 F à 77 F.

Location du presbytère :

Le Presbytère est rendu libre par le renoncement de plein gré de l'Association Diocésaine de NEVERS en date du 1^{er} Novembre 1969 au bail établi entre la Commune de GACOGNE et ladite Association. Ce local va donc être loué à Melle FERTILLE Paulette – Assistante Sociale – domiciliée à CHATEAU-CHINON pour un loyer annuel de 1 000 F révisable tous les trois ans et pour une durée de neuf années entières et consécutives.

Installation d'un poste d'abonnement public à SAUGNY

Il est décidé d'installer dans ce hameau le poste téléphonique public réclamé par les habitants.

Poste d'eau aux Ecoles

Il est décidé qu'une somme de 10 F doit être versée annuellement au Syndicat d'Eau du hameau de L'HUIS-GAUTHEREAU à titre de cotisation, selon le règlement des usagers de ce Syndicat d'Eau, pour le poste d'eau aux Ecoles. Ce versement se fera tous les ans avant le 31 Décembre de chaque année au compte bancaire de ce syndicat et ce, à compter de l'année 1970.

1971**Elections Municipales des 14 et 21 Mars 1971**

11 conseillers municipaux sont élus. Il s'agit de :

JEANGUYOT Henri, PIC Henri, ALBAN André, HONGLER Henri, CAMUZAT Paul, GIN Lucien, DUVERGEY André, BAUDIN Bernard, MARATRAT Fernand, MINIAU Maurice, ROBIN Ernest.

Election du Maire le 28 Mars 1971

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- Bulletin blanc	1
- Nombre de suffrages exprimés	10
- M. ALBAN André a obtenu	10 voix
lequel ayant obtenu la majorité absolue est reconduit dans ses fonctions de Maire.	

Election de l'Adjoint

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- Bulletin blanc	2
- Nombre de suffrages exprimés	9
- M. ROBIN Ernest a obtenu	9 voix
lequel ayant obtenu la majorité absolue est reconduit dans ses fonctions d'Adjoint.	

Installation d'un poste public de téléphone à PERT

Il est décidé de procéder à cette installation réclamée par les habitants de ce hameau.

Transfert du téléphone public à TACHELY

M. JACOB, ayant demandé un poste de téléphone personnel, n'assurera plus la gérance du poste public. Le téléphone public va donc être transféré dans une cabine placée sur l'accotement du chemin rural desservant la maison de M. André ALBAN, Maire, lequel sera chargé d'assurer la gérance du poste.

Création d'une cantine scolaire

Le 3 Novembre 1971, la décision est prise de créer une cantine scolaire dont le prix du repas est aussitôt fixé à 2,30 F. Une subvention est demandée pour l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement de ce service dont le coût est évalué à 3 500 F environ.

Un règlement est établi pour la cantine qui stipule :

- ✓ que la cantine a pour but de distribuer des aliments chauds aux enfants des écoles primaires de la commune moyennant une rétribution uniforme peu élevée, représentant le prix de revient des repas
- ✓ L'administration de la cantine est confiée à un Comité composé de :
 - Un Président : M. le Maire,
 - Un Vice Président : M. l'Inspecteur Primaire,
 - 6 membres dont : 2 Conseillers Municipaux, Mme la Directrice de l'Ecole et son suppléant, 2 parents d'élèves.

Rôle du Comité :

- ✓ Il fixe les conditions d'accès à la cantine,
- ✓ Propose le gestionnaire et le personnel de la cuisine,
- ✓ Contrôle la gestion,
- ✓ Règle toutes les questions ou difficultés intérieures qui pourront se présenter,
- ✓ Etablit le prix de revient des repas,
- ✓ Peut, s'il le juge nécessaire, proposer au Conseil Municipal, l'exonération partielle ou provisoire de certains enfants nécessiteux.

Maintien du Service Postal existant :

Il est demandé à M. le Directeur des P. et T. de maintenir le service postal existant. Dans le cas contraire, il serait souhaitable que cette Administration accepte d'étendre à 2 heures l'ouverture du guichet, soit de 14 à 16 heures.

1972

Extension des attributions du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de LORMES

L'arrêté préfectoral du 17 Juillet 1972, modifiant celui du 20 Mars 1967, prévoit de nouvelles attributions du SIVM de LORMES, à savoir :

- La gestion et l'entretien du C.E.G. actuel de LORMES,
- La construction éventuelle d'un nouveau C.E.G. à LORMES, sa gestion et son entretien,
- La gestion de la cantine de LORMES,
- La création et la gestion des annexes d'enseignement sportif éventuelles au C.E.G. de LORMES.

Deux communes supplémentaires sont autorisées à adhérer au S.I.V.M. de LORMES : ST-AUBIN-DES-CHAUMES et EMPURY, ce qui porte leur nombre à 14 communes.

Modification du nombre de délégués

Le S.I.V.M. sera constitué de 4 délégués titulaires au lieu de 3 précédemment dans chacune des communes affiliées.

Charges nouvelles

Les charges nouvelles incombant au Syndicat du fait de la gestion et de l'entretien du C.E.G. et de la gestion de la cantine scolaire seraient réparties de la façon suivante :

- 30 % à la charge de la commune de LORMES ;
- Les 70 % restants se partagent entre toutes les communes, LORMES comprise, dans les proportions suivantes :
 - 60 % en fonction du nombre des élèves,
 - 40 % au prorata de la valeur du centime.

C.A.M.O.S.I.N.E.* (Caisse Départementale des Monuments et des Sites)

M. le Préfet tient essentiellement à ce que les communes participent financièrement à l'œuvre de la CAMOSINE. Il est décidé de verser à cette œuvre une cotisation de 32,26 F représentant 0,25F par mille du budget primitif de 1972.

**Créée par Jacques GANDOIN, Préfet de la Nièvre en 1971, soutenu dans son action par François MITTERAND alors Député de la Nièvre et Président du Conseil Général, cette association a pour vocation la sauvegarde, la préservation, le maintien et la remise en état de sites et de monuments de la Nièvre. Notons que c'est Prosper Mérimée, nommé en 1834, Inspecteur Général des Monuments Historiques, qui contribua beaucoup à intéresser les pouvoirs publics à la protection de notre patrimoine monumental.*



Achat de matériel pour la cantine scolaire :

Il est décidé de faire une demande de subvention attribuée par le Département sur le crédit de la réserve « Fonds scolaire des établissements d'enseignement public » afin de pourvoir à l'achat du matériel de cuisine nécessaire au bon fonctionnement de la cantine dont le coût est évalué à 5 126,62 F.

1973

Défense et Protection des Animaux

Suivant les dispositions d'un Arrêté Préfectoral du 5 Juillet 1972, un contrat de fourrière doit être établi entre la commune et l'Association pour la Défense et la Protection des Animaux de la Nièvre et du Centre. Les membres du Conseil acceptent de signer un contrat de fourrière avec le Refuge de THIERNAY à la FERMETE dans la Nièvre.

Location du logement de fonction de la Poste

Le logement de la Poste étant vacant depuis plusieurs années, il est décidé de le louer par bail de 3 – 6 – 9 à effet du 1^{er} Août 1973 moyennant un loyer annuel de 2 000 F révisable tous les 3 ans.

1974

Réfection des salles des écoles

Les salles des écoles ont subi d'importantes dégradations et il est urgent de les remettre en état. Le devis proposé par M. BLOND, plâtrier à MONTREUILLON est accepté pour un montant de 9 533,32 F.

Relèvement du tarif du repas à la cantine

En raison de l'augmentation des produits alimentaires, le tarif du repas est porté à 3 F à compter du 16 Septembre 1974 au lieu de 2,50 F précédemment.

Loyer du guichet postal

M. l'Inspecteur Central des Domaines de NEVERS fait savoir que les recettes distribution de la commune seraient transformées en guichets annexes postaux. Or, cette disposition entraîne la disparition de l'obligation des communes de fournir gratuitement un local aux Services Postaux. Un nouveau bail va être établi et signé par le maire précisant que le local intéressant les Services Postaux sera loué à compter du 1^{er} janvier 1975 au prix annuel de 600 F.

1975

Extension des attributions du SIVM du Canton de LORMES

Cette extension porte sur le service d'enlèvement des ordures ménagères, laquelle reçoit un avis favorable.

Installation de boîtes à lettres à FRAGNY et à L'HUIS-AU-PAGE

Compte-tenu de leur éloignement du bourg, les habitants de ces deux hameaux formulent le désir d'obtenir une boîte à lettres qui serait installée au centre de leur hameau respectif.

1976

Contrat de ramassage scolaire

Le contrat passé avec la commune et la Sté de Transports ANDRIEUX à NEVERS pour l'exploitation du service de ramassage scolaire a pris fin le 30 Juin 1976. Un nouveau contrat est signé avec M. Marcel THOMAS pour le ramassage scolaire de la prochaine rentrée.

Nouvelles augmentations du prix des repas

En août 1974, le prix du repas avait été fixé à 3 F. En Septembre 1976, ce tarif, jugé trop minime en raison du coût de la vie, est porté à 3,50 F à partir de la rentrée scolaire 1976.

Syndicat Intercommunal d'Electricité de MON TSAUCHE

Créé en 1927, et dont fait partie la commune de GACOGNE, ce syndicat a décidé d'étendre ses compétences aux objectifs ci-après :

- Participation, le cas échéant, à la gestion et à la création d'équipements collectifs ;
- Mise à la disposition des collectivités adhérentes, pour faciliter leurs travaux d'équipement en général, d'un service d'études administratives, juridiques et techniques ;
- Mise en œuvre, en réalisant éventuellement le financement, pour le compte et à la demande expresse des collectivités adhérentes, des travaux d'équipement collectif et d'infrastructure jusqu'à la limite maximale en dessous de laquelle les communes de moins de 20 000 habitants sont autorisées à passer des marchés négociés ;
- Fixation à 0,25 F par habitant et par an le montant de la contribution à réclamer à compter du 1^{er} Janvier 1977 aux communes pour le fonctionnement du nouveau service ;
- Modification du nom du syndicat qui s'appellera désormais : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE L'EQUIPEMENT DE MON TSAUCHE (S.I.E.E.M.).

La période de référence 1965-1976 est caractérisée par un élan social sans précédent. Les préoccupations de la municipalité tendent à obtenir une meilleure qualité de vie des administrés. La modernité et le progrès ne concernent plus seulement l'agriculture mais la vie quotidienne des foyers.

- L'installation de postes téléphoniques publics dans les hameaux va favoriser les communications et le désenclavement. Notons qu'à partir des années 1970, l'obtention de lignes téléphoniques privées devient de plus en plus accessible, les délais d'attente se raccourcissant progressivement.
- Les boîtes à lettres mises en place dans les hameaux constituent une commodité notable pour les habitants. Il en va de même pour l'éclairage public, nouveauté très appréciée surtout dans la période hivernale.
- L'adduction d'eau potable va sensiblement améliorer le quotidien de chacun et va permettre l'installation de sanitaires dans les maisons. C'est grâce à la création d'associations syndicales qui se mettent en place en 1968, dont les adhérents deviendront copropriétaires de leur réseau que l'installation de l'eau va se faire progressivement avec l'aide de la municipalité qui s'investit particulièrement dans ce domaine.
- La création de syndicats intercommunaux tels que celui à vocation multiple de canton de LORMES, auquel adhère GACOGNE, permettra une action concertée des municipalités qui ne vont plus agir seules et pourront présenter leurs dossiers de façon plus convaincante à l'Administration. La voirie communale, le ramassage scolaire, le tourisme, le Collège d'Enseignement Général, l'enlèvement des ordures ménagères font partie des compétences essentielles de ce syndicat qui s'emploie à améliorer les conditions de vie de ses adhérents.
- L'évènement le plus marquant de cette période est, pour GACOGNE, la création de la cantine scolaire en 1971, mesure de confort pour les enfants éloignés du Bourg qui bénéficient déjà du ramassage scolaire depuis 1966. Cette restauration va permettre aux écoliers de prendre des repas à juste prix malgré l'inflation grandissante des années 1970 que Raymond Barre sera chargé de juguler.

En conclusion, on peut considérer que le progrès, lié au confort des villageois de GACOGNE, et qui s'est fait beaucoup attendre, débutera réellement à la fin des années 1960 et se concrétisera au cours des années 1970.

Terminons par cette phrase relevée dans un texte rédigé par Jean SEVERIN de l'Académie du Morvan :
« *Le progrès, loin des grandes voies de communication, s'insinue par les chemins creux. Et tout change dans un temps qui paraît immobile* ».

Camille DEBEZE, décembre 2013